

Affaire suivie par : Marie-Agnès GAULT
Tél : 02.38.81.42.13
mél : marie-agnes.gault@loiret.gouv.fr

Réf : I:\BCLCJ\AMENAGEMENT\Eau\Captages eau potable\Forages EP\Dossiers en instance\\SIAEP Sury-Châtenoy-Combreaux - Forage Les Serennes\Dup + AUTORISATION SANITAIRE\NOTIF SIAEP

Orléans, le
16 JAN. 2026

LA PREFETE DU LOIRET

à

**Monsieur le président
du syndicat intercommunal
d'alimentation en eau potable
de SURY-AUX-BOIS-CHATENOY-COMBREUX
Mairie de SURY-AUX-BOIS
8 rue de la mairie
45530 SURY-AUX-BOIS**

OBJET : Déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux souterraines et des périmètres de protection du captage d'alimentation en eau potable (AEP) « Les Serennes », situé sur le territoire de la commune de SURY-AUX-BOIS, et autorisation d'utiliser l'eau produite dudit forage à des fins de consommation humaine

P. J. : - Arrêté préfectoral et ses plans annexés
- Certificat d'affichage

Je vous prie de trouver, sous ce pli, copie de mon arrêté, auquel sont annexés les plans parcellaires des périmètres de protection immédiate et rapprochée et le plan du périmètre de protection rapprochée et éloignée, déclarant d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines et la mise en place des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour du captage visé en objet, et autorisant l'utilisation de l'eau produite dudit forage à des fins de consommation humaine.

Ces documents pourront être consultés par le public au siège de votre syndicat et à la mairie de SURY-AUX-BOIS où ils devront être conservés afin de délivrer à toute personne qui le demandera les informations sur les servitudes rattachées à cet acte portant déclaration d'utilité publique.

Ces mêmes documents seront également consultables auprès de mes services et publiés, pendant au moins un an, sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret.

En vue de l'information des tiers, cet arrêté devra faire l'objet d'un affichage au siège de votre syndicat ainsi qu'en mairie de SURY-AUX-BOIS pendant une durée minimum de deux mois. Afin d'attester de l'accomplissement de cette formalité à l'issue de ce délai, je vous remercie de bien vouloir me retourner le certificat d'affichage ci-joint, dûment daté et signé.

En outre, je vous précise que j'ai demandé à l'agence Centre France Publicité l'insertion, à vos frais, dans les journaux La République du Centre et Le Journal de Gien d'une mention relative à la publication de cet arrêté. Cette agence vous adressera un exemplaire de chaque journal ainsi que la facture afférente à ces parutions.

.../...

Je vous rappelle que selon les dispositions visées à l'article 10 de ce même arrêté, vous devrez procéder à la notification de cet acte à chacun des propriétaires concernés par l'institution des servitudes d'utilité publiques dans les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée.

Mes services restent à votre disposition pour toutes informations complémentaires sur l'exécution de cet arrêté.

*Merci pour vos diligences,
et bien cordialement,*

**La préfète,
pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général**



Nicolas HONORE

Copie, pour information, à Mme le maire de SURY-AUX-BOIS